

Nombre de
membres en
exercice

27

Présents et
représentés

27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 21 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux
Le vingt et un du mois de octobre à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le quatorze octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

24 OCT. 2022

Déposée en
Préfecture le

24 OCT. 2022

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE ET DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE

Dans le cadre du programme de travaux 2023 sur le réseau d'eau potable, en cours d'élaboration, les projets suivants sont susceptibles de bénéficier de subventions :

- Renouvellement du réseau d'eau potable rue du Printemps – commune d'Annecy – Montant de l'opération : 363 000 € HT
- Renouvellement du réseau d'eau potable – avenue Henri Zanarolli – commune d'Annecy – Montant de l'opération : 317 000 € HT
- Renouvellement du réseau d'eau potable – chemin des Eranies – commune de Fillière – Montant de l'opération : 285 000 € HT
- Renouvellement du réseau d'eau potable – chemin du Crot – commune de Fillière – Montant de l'opération : 185 000 € HT
- Renouvellement du réseau d'eau potable – montée du Noiret – commune de Gruffy – Montant de l'opération : 315 500 € HT

- Interconnexion du réseau d'eau potable – Borny (La Chapelle-Saint-Maurice) – chef-lieu de la commune de Leschaux – Montant de l'opération : 868 500 € HT
- Renouvellement du réseau d'eau potable – route de Sales – commune de Saint-Jorioz – Montant de l'opération : 240 000 € HT
- Interconnexion Puits du Fier – Forage d'Onnex – aménagement du forage d'Onnex – Commune de Villaz – Montant de l'opération : 297 000 € HT
- Interconnexion du réseau d'eau potable – secteur Lacrevez – commune de Viuz-la-Chiesaz – Montant de l'opération : 212 000 € HT
- Renouvellement du réseau d'eau potable – route de chez Mermet – commune de Viuz-la-Chiesaz – Montant de l'opération : 135 000 € HT
- Renouvellement du réseau d'eau potable le long de la RD1508 à Epagny - Montant de l'opération : 1 495 177 € HT – (programme 2022)

Par ailleurs, concernant les travaux du programme 2022, l'opération de renouvellement du réseau d'eau potable le long de la RD1508 à Epagny (montant de l'opération : 1 495 177 € HT) pourrait bénéficier d'une aide du conseil départemental de Haute-Savoie.

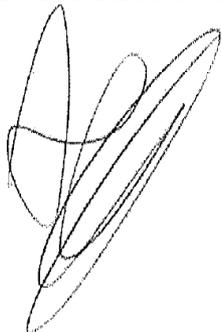
LE BUREAU DECIDE :

- d'approuver les projets prévus qui s'inscrivent dans le cadre de la programmation 2023 et qui seront financés par le budget annexe de l'eau potable ;
- d'autoriser le dépôt des dossiers de demande d'aide des opérations listées ci-dessus et de solliciter le financement du Conseil départemental de la Haute-Savoie et de l'Agence Rhône Méditerranée Corse ;
- de solliciter une dérogation auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie et de l'Agence Rhône Méditerranée Corse afin de commencer les travaux avant la décision d'obtention de la subvention ;
- de réaliser les opérations sur le réseau d'eau potable, dans le respect de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- d'autoriser la Présidente du Grand Annecy à signer les actes nécessaires dans le cadre de la procédure d'attribution et de production des justificatifs exigés, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 27

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, elongated loops and a final downward stroke.

Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.